

bien en copropriété après divorce

Par ARNAUA, le 12/10/2008 à 16:57

Bonjour,

Je suis en cours de divorce.

Je suis propriétaire d'une résidence principale et je voudrais que ma femme reste dedans avec nos enfants après la séparation . Celle ci n'ayant pas les moyens de me payer la part me revenant ni d'emprunter pour cela, est-il possible de conserver ce bien en copropriété même après avoir divorcé?

Merci de votre réponse